

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°22



France Nature Environnement

France Nature Environnement

est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, porte-parole d'un mouvement de 5 837 associations, regroupées au sein de 46 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

Fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976, France Nature Environnement se bat pour la protection de la nature et de l'environnement, dont la transition énergétique est un des leviers : sortir du nucléaire, des énergies fossiles, miser sur la sobriété, l'efficacité

Le point de vue de France Nature Environnement sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Il y a urgence à agir dans le courant de cette décennie et à ne pas remettre à plus tard les efforts pour atteindre la neutralité carbone comme nous le rappelle le dernier rapport du GIEC et le Haut Conseil pour le Climat. Chaque demi-degré compte. La majorité des efforts doivent être faits dans les 5 prochaines années sur la sobriété, voie sans regret, l'efficacité énergétique - avec notamment la rénovation des bâtiments au niveau BBC- et avec les énergies renouvelables, rapides et moins chères à déployer que le nucléaire.

Nous regrettons que cette stratégie Energie Climat reflète davantage un choix politique qui n'a pas été débattu par le Parlement et qui passera uniquement par décret, qu'un consensus appuyé par l'examen attentif des impacts socio-économiques et environnementaux de l'ensemble des alternatives. Ces données manquantes n'ont pas permis une concertation sincère et objective.

Par ailleurs, bien que la plupart des objectifs soient renforcés par rapport aux précédents exercices, ils sont encore insuffisants et surtout les moyens détaillés ne sont pas cohérents avec l'atteinte de ces objectifs. Au regard des coupes budgétaires récentes dans tous les secteurs, nous sommes très inquiet-es quant à la possibilité de mettre en œuvre les mesures proposées par cette stratégie et les mesures supplémentaires qui seront nécessaires.

Une planification sans moyens et hors cadre légal

Un processus d'élaboration défaillant

Depuis plus de deux ans des débats pour élaborer la Stratégie énergie-climat ont déjà eu lieu, mais dans des conditions non satisfaisantes (informations lacunaires, absence de médiatisation, choix imposé sur le nucléaire, absence d'évaluation des impacts socio-économiques, et environnementaux), ce qui n'a pas permis d'aboutir à un projet consensuel, ni à satisfaire aux exigences de démocratie participative. Malheureusement, cette concertation reproduit ces conditions. Et, alors même que la concertation n'est pas terminée, le projet de décret de PPE est soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'énergie (sans évaluation environnementale et socio-économique d'ailleurs). A nouveau, nous dénonçons une méthode relevant du déni démocratique en termes de calendrier et documents mis à disposition.

La concertation aurait dû porter sur l'ensemble des alternatives

Dans le cadre de cette concertation préalable l'Etat est tenu de fournir un dossier complet et sincère de son projet de transition énergétique, présentant les alternatives possibles aux options privilégiées et indiquant les motivations ayant conduit à retenir ces options. Il se trouve que plusieurs chemins sont techniquement et économiquement possibles, mais différent quant à leur consommation de ressources et atteintes à l'environnement. Ces travaux de prospectives démontrent qu'un mix énergétique 100% renouvelable est possible et que les scénarios déployant la sobriété facilitent l'atteinte des objectifs climatiques et préservent le cadre de vie des Français et des Françaises. Ces scénarios n'ont pas été débattus.

Un cadre légal inappliqué

L'État doit respecter la loi : la loi impose la définition par le Parlement et la révision tous les cinq ans des principaux déterminants de la politique en matière d'énergie et de climat. La PPE et la SNBC doivent être définies ou révisées ensuite par des décrets compatibles avec ces orientations législatives. La PPE et la SNBC doivent donc être précédées d'une LOI pour être opérationnelles car elles n'en constituent que les instruments de mise en œuvre. Le gouvernement a annoncé en avril vouloir s'affranchir de cette obligation et passer uniquement par décret. Pour [FNE il s'agit d'une très mauvaise idée](#), contraire à l'Etat de droit et au processus démocratique, qui pourrait s'avérer fragile juridiquement pour les projets à venir, compromettant l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques. Car tous les acteurs ont besoin de visibilité et de stabilité dans les engagements de l'Etat pour savoir dans quel cadre les projets pourront désormais se développer.

Être transparent sur le nucléaire

Lors du débat public sur le nouveau programme nucléaire et la paire d'EPR à Penly, de nombreuses questions (une trentaine) ont été versées au compte rendu du débat (chap. 4) et n'ont pas à ce jour reçu de réponses de l'Etat et d'EDF. Les réponses à ces questions sont fondamentales pour valider l'opportunité de la relance du nucléaire ([Avis de la CNDP du 4 septembre 2024](#)).

Baisse de la consommation : une ambition forte mais sans moyens adéquats

L'objectif 2030 de réduction des consommations de la PPE est revu à la hausse, ce que nous saluons, avec un bémol

cependant, car la France n'a pas respecté l'objectif précédent faute de mesures et moyens suffisants pour mettre en œuvre la sobriété et l'efficacité énergétique - les deux leviers de la réduction des consommations - notamment dans le secteur de la rénovation des bâtiments et de la mobilité. A nouveau dans cette PPE3, les mesures transversales et sectorielles à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif, certes ambitieux mais nécessaire pour se mettre sur la trajectoire d'une division par deux de la consommation d'ici 2050, s'avèrent insuffisantes de l'aveu même du projet de PPE3. Le contexte budgétaire de rigueur actuel n'invite pas non plus à l'optimisme pour l'atteinte de cet objectif. Si les moyens actuels ne sont pas pérennisés (MaPrimeRénov', Plan vélo) et si les orientations politiques et les moyens supplémentaires (financiers, réglementaires) ne sont pas identifiés rapidement et mis en place, le risque est grand de rater l'objectif et par conséquent de mettre en péril la transition écologique dans sa globalité en ayant besoin de davantage de moyens de production d'énergie, consommateurs de ressources et de surfaces.

Focus Mobilité

En se concentrant sur l'électrification du parc automobile et la production et consommation d'agrocarburants pour réduire les émissions de ce secteur, le gouvernement fait fausse route. Au-delà des différents impacts GES de la production de batterie et d'agrocarburants, les études concluent aujourd'hui qu'il sera impossible d'électrifier le parc automobile dans son volume actuel. La réponse du secteur des transports au réchauffement climatique passera nécessairement par un changement des usages avec un report modal vers des modes de transports moins émetteurs et une réduction de la demande en transports, notamment carbonés. Ces leviers essentiels

sont manquants et font écho à l'absence de moyens adaptés à la réduction des consommations d'énergie.

Focus Bâtiment

Nous saluons la volonté de massifier les rénovations d'ampleur et d'envisager des rénovations programmées lors des mutations des bâtiments, tout en regrettant que les stratégies de rénovation par geste ne soient pas progressivement éliminées. Le projet de SNBC propose une accélération conséquente du nombre de rénovations, en rupture avec la situation actuelle, avec des moyens (réglementaires et financiers) qui pour l'instant ne sont pas mis en place. Plusieurs leviers existent. Outre une planification des financements nécessaires et l'identification des mécanismes pour prévoir la rénovation lors des mutations, l'obligation d'embarquer la rénovation lors des travaux lourds (ravalement de façade, toitures) pourrait faire l'objet de davantage de contrôle. Cette réglementation est insuffisamment connue et respectée, en plus de souffrir de nombreuses possibilités de dérogation.

Production d'énergie

Articulation de la politique énergétique avec la stratégie nationale pour la biodiversité

Alors même que nous vivons une 6e phase d'extinction de la biodiversité extrêmement rapide et dont une des causes est le changement d'affectation des terres, le développement des ENR doit impérativement être respectueux de la biodiversité. Les politiques publiques doivent être cohérentes entre elles et articuler lutte contre le changement climatique et lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Il est donc nécessaire de **prévoir une articulation de la politique énergétique avec la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)**. Le

déploiement de chaque filière ENR ne peut se faire à l'aveugle et nécessite une planification spatiale et temporelle qui aille au-delà des simples zones d'accélération des ENR pour identifier les zones de moindre impact pour la biodiversité, et un renforcement des moyens des services instructeurs, de l'Autorité environnementale, du réseau des Générateurs qui accompagnent les collectivités.

Des Energies renouvelables en hausse mais sans objectif propre et ambitieux

Bien que les objectifs en puissance soient renforcés par rapport aux précédentes PPE pour les ENR, ils sont encore insuffisants, notamment pour l'éolien terrestre. De plus, **l'absence de programmation de moyens (financiers, réglementaires, humains, ...)**, de calendrier de développement des énergies renouvelables rend difficile l'atteinte de ces objectifs. Nous regrettons l'absence flagrante d'objectif propre pour le déploiement des ENR d'ici 2030 ce qui ne permet pas d'assurer un suivi lisible de l'évolution des ENR, ni de préparer la régionalisation prévue de la PPE. La révision récente de la [directive RED sur les renouvelables](#) remonte à 42,5 % la part d'ENR dans la consommation de l'UE en 2030, ce qui pour la France représente un objectif de 44% d'ENR dans la consommation finale. **La France doit se doter d'un objectif propre aux ENR et cohérent avec la directive REDIII (de 44%).**

Photovoltaïque : la répartition de l'objectif entre toitures et sol, est davantage équilibrée et l'objectif de 6GW/an doit constituer un objectif plancher. Nous recommandons de faciliter l'identification des gisements en toitures, parkings et de mettre en place un indicateur de l'utilisation des espaces, et de faciliter l'équipement des toitures des particuliers (TVA réduite, désamiantage) et d'améliorer la planification des projets.

Eolien terrestre : l'objectif est insuffisant alors que l'éolien est une ENR majeure du mix de

demain. Nous demandons de rehausser l'objectif et de renforcer les mesures d'accompagnement des collectivités, d'exclure les installations d'éoliennes dans les sites Natura 2000 désignés pour la protection des chiroptères et d'oiseaux en mauvais état de conservation, et de libérer les zones sous emprise des radars militaires.

Eolien en mer : Les objectifs constituent une avancée pour le développement de l'éolien flottant. FNE préconise de préciser les articulations de la PPE avec la Stratégie nationale pour la mer et le littoral et les documents stratégiques de façade, d'exclure tout développement de l'éolien en mer dans les aires marines protégées, de réduire les contraintes (pêche, défense, navigation) et de favoriser la mutualisation du raccordement et privilégier les zones déjà artificialisées.

Hydroélectricité : FNE soutient les objectifs liés à la modernisation du parc et s'oppose en revanche aux objectifs pour la petite hydroélectricité (plusieurs centaines de nouveaux sites), **au regard des impacts conséquents sur les continuités écologiques des cours d'eau.**

Nucléaire, un pari risqué et non-justifié

La stratégie du gouvernement offre une large place au nucléaire : 6 paires d'EPR, 8 à préparer, des petits réacteurs modulaires et prolongation des vieilles centrales. Le nucléaire est toujours présenté comme une énergie de transition pour faire face au changement climatique et garantir l'indépendance énergétique de la nation, [alors qu'il n'en est rien](#). Cette filière, en l'absence de loi de programmation, fait face à un risque juridique majeur. De plus, la quasi-totalité des 32 réacteurs de 900 MW auront déjà atteint l'âge de 50 ans et seront donc soumis à une 5e visite décennale. Leur prolongation éventuelle au-delà et jusqu'à 60 ans n'est à ce stade qu'une hypothèse. **Le document fait également l'impasse sur**

plusieurs questions liées au cycle du combustible qu'il s'agisse de l'approvisionnement en uranium ou de celle des matières et déchets nucléaires dont les quantités et les modalités de gestion doivent être précisées pour en évaluer l'enjeu. Enfin, le document néglige les enjeux liés au **risque économique** puisque le document n'en fait pratiquement pas mention et ne peut faire état du moindre plan étayé de financement même et y compris pour la première période d'application de la PPE soit à l'horizon de 2030. Ce qui nous amène à réaffirmer la nécessité de fermer progressivement les réacteurs existants, de ne pas relancer la filière et mettre fin au projet d'enfouissement Cigéo.

Définir un plan B en cas de dérapage

Dans l'éventualité où le gouvernement s'entête dans la relance du nucléaire et que des dérapages de délais et de surcoûts se profilent d'ici 2030 dans la préparation et la construction des EPR et SMR, nous demandons que la PPE 3 considère d'ores et déjà un plan B permettant l'atteinte des engagements climatiques sans nucléaire.

Régionalisation de la PPE

Jusqu'à présent, les objectifs régionaux consolidés sont en deçà des objectifs nationaux et la comptabilisation des rendus s'avère difficile tant l'hétérogénéité des données régionales est grande. Se posent les questions suivantes : Qui va piloter la régionalisation de la PPE ? Comment va se faire la répartition des objectifs ENR ? Quelle régionalisation des objectifs de sobriété et des autres moyens de production ? Qui va s'assurer que toutes les régions répondent bien aux objectifs nationaux ? Comment les collectivités vont-elles pouvoir assumer leur rôle alors que les moyens financiers qui leurs sont dédiés font l'objet de coupes drastiques ? comment avoir une vision partagée et

globale de la transition énergétique quand les comités régionaux de l'énergie se focalisent sur les ENR et que les citoyen.nes sont peu impliqués dans les processus ?

Conclusion

Conformément aux modélisations du GIEC, le réchauffement climatique déjà acquis se concrétise avec des successions d'années de plus en plus chaudes en Europe et dans le monde, des étés caniculaires et sec, des inondations violentes, durables ou à répétition... Pire, il s'accélère faisant craindre que les crises d'aujourd'hui deviennent le quotidien de demain. Il est donc temps de mettre à niveau les ambitions énergétiques et climatiques pour protéger les populations, l'économie et l'environnement. Pour autant le gouvernement français reste frileux à s'aligner sur l'objectif européen de baisse de -55% des GES. De même, côté énergie, alors que l'on sait que les éventuels nouveaux réacteurs nucléaires (EPR2) voulus par le gouvernement n'arriveraient en service qu'après 2040, s'ils fonctionnent un jour, les efforts sur les énergies renouvelables proposés sont loin de s'aligner sur les objectifs posés par l'Union européenne. Aux risques climatiques s'ajouteraient alors des risques industriels et économiques d'un système énergétique surdimensionné, inapproprié, peu sobre et dangereux.

La résilience du système énergétique et de notre société implique des choix technologiques et sociétaux légitimés par le Parlement, reposant sur l'analyse des impacts socio-économiques et environnementaux de l'ensemble des alternatives, et déterminés par le souci de protéger les populations, de ménager les ressources et de préserver les finances des risques futurs. La stratégie de l'Etat nous semble très risquée à ce stade.

NB : Nous soutenons les analyses et propositions faites par le RAC et Humanité et Biodiversité.